



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 juillet 2025

**Date de convocation**

\*\*\*

26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

**Date d'affichage**

\*\*\*

26 JUIN 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Maria CORDONNIER, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Nombre de  
**Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....32

N° DEL-25-57

**Étaient Absents excusés :**

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

**Était absent :**

Karim BERBACHE, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Hélène MARTIN

**Objet**  
\*\*\*\*  
**Sortie du  
groupement de  
commande CAVM  
relatif aux  
photocopieurs**

## COMMUNE DE MARLY (59)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2025

#### Rapport :

La Ville de Marly a adhéré au groupement de commandes pour les photocopieurs déployé par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Le but de ce groupement était de globaliser les achats de matériels et fournitures de photocopieurs des collectivités adhérentes afin de diminuer les coûts d'exploitation de ces machines.

Or, depuis 2024, le groupement de commandes rencontre des difficultés avec l'opérateur économique attributaire du marché.

Certains adhérents de groupement ont été livrés et d'autres comme Marly ne sont pas encore livrés générant des coûts supplémentaires pour la ville.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la sortie de la ville de Marly du groupement de commande photocopies et d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au coordonnateur du groupement.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 25 février 2016 portant approbation du schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 18 juillet 2019 approuvant l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes relatif aux copieurs ;

**Vu** la convention constitutive dudit groupement ;

**Considérant** que la Ville de Marly ne dispose pas des nouveaux photocopies et qu'il en ressort un manque à l'obligation du résultat de l'attributaire du marché opéré par la CAVM ;

**Considérant** qu'il convient de notifier au coordonnateur du groupement la volonté de la collectivité de ne pas reconduire sa participation ;

#### Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la sortie de la commune de Marly du groupement de commandes relatif aux copieurs avec effet à compter de la date à laquelle la présente délibération deviendra exécutoire, conformément aux dispositions en vigueur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au coordonnateur du groupement et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215903832-20250702-DEL\_25\_57-DE

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance

Hélène MARTIN



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 11/07/2025.  
Document exécutoire à compter du 11/07/2025